

# L'ACTION DE DIVERSES ASSOCIATIONS

## **Extraits du rapport 2012 d'Amnesty international (2 octobre 2012)**

*Des restrictions sévères pesaient en 2012 sur la liberté d'expression, d'association et de réunion. Des dissidents politiques, des personnes militant pour les droits des femmes et des minorités ainsi que d'autres défenseurs des droits humains ont été arrêtés de manière arbitraire, détenus au secret, emprisonnés à l'issue de procès inéquitables et empêchés de se rendre à l'étranger. Des actes de torture et d'autres mauvais traitements étaient régulièrement infligés aux détenus, en toute impunité. Les femmes, ainsi que les membres des minorités religieuses et ethniques, souffraient de discrimination, dans la loi et dans la pratique. Trois cent soixante exécutions ont été signalées ; le chiffre réel était probablement beaucoup plus élevé. Trois au moins des suppliciés étaient mineurs au moment des faits pour lesquels ils avaient été condamnés. Des peines de flagellation et d'amputation ont été appliquées à titre de châtement judiciaire.*

### **CONTEXTE**

Les forces de sécurité, et notamment les membres de la milice paramilitaire du Bassidj, continuaient d'agir quasiment en toute impunité. Les auteurs des homicides illégaux, entre autres violations graves des droits humains commises lors des manifestations massives et largement pacifiques organisées à la suite de l'élection présidentielle de 2009 et au cours des années précédentes, n'avaient pratiquement pas eu à rendre compte de leurs actes.

Les tensions internationales à propos du programme iranien d'enrichissement de l'uranium se sont renforcées en novembre après que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) eut affirmé que l'Iran était peut-être en train de développer des armes nucléaires en secret, ce que le gouvernement a démenti. Les autorités ont accusé Israël et les États-Unis d'être les instigateurs du meurtre de plusieurs scientifiques iraniens probablement liés au programme nucléaire du pays, dont le physicien Dariush Rezaeinejad, abattu en juillet à Téhéran par un homme armé non identifié. Le gouvernement a réfuté les allégations des autorités américaines impliquant des responsables des pasdaran (gardiens de la révolution) dans un complot visant à assassiner l'ambassadeur d'Arabie saoudite aux États-Unis.

En mars, le Conseil des droits de l'homme (ONU) a nommé un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans la République islamique d'Iran. Le gouvernement lui a refusé l'autorisation de se rendre dans le pays. La situation des droits civils et politiques en Iran a été examinée en octobre par le Comité des droits de l'homme (ONU). En décembre, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté une résolution condamnant la situation des droits humains dans le pays. Des troupes iraniennes ont attaqué des bases du Parti pour une vie libre au Kurdistan (PJAK), un groupe armé basé au Kurdistan d'Irak et qui prône l'autonomie pour les Kurdes d'Iran.

### **LIBERTE D'EXPRESSION, D'ASSOCIATION ET DE REUNION**

Le gouvernement a maintenu les restrictions renforcées à la liberté d'expression, d'association et de réunion imposées avant, pendant et après les manifestations de masse de 2009. Il a cherché à imposer de nouvelles mesures de contrôle. Le Parlement a examiné des projets de loi renforçant les restrictions à la liberté d'expression, d'association et de réunion, notamment les activités des ONG et des partis politiques.

Les autorités ont refusé d'autoriser la tenue, le 14 février 2012, de manifestations en solidarité avec les soulèvements en Tunisie et en Égypte. Elles ont procédé à des interpellations préventives. Des manifestations ont toutefois eu lieu à Téhéran, à Ispahan, à Kermanshah, à Chiraz et ailleurs. Les forces de sécurité ont dispersés les manifestants avec violence. De très nombreux participants ont été arrêtés et deux personnes au moins ont été tuées. Des manifestations organisées par la suite ont également été dispersées par la force.

### **DISCRIMINATION ENVERS LES FEMMES**

Les femmes étaient confrontées à la discrimination, dans la loi et dans la pratique, notamment par un code vestimentaire imposé par l'État. Des militantes des droits des femmes, y compris celles qui participaient à la campagne « Un million de



Lapidation d'une femme en 2006.

signatures », également appelée « Campagne pour l'égalité », ont été persécutées et harcelées.

Le projet de loi sur la protection de la famille, dont les dispositions renforceraient la discrimination dans la loi dont souffrent les femmes, était en instance d'approbation définitive par le Parlement à la fin de l'année.

Des universités ont commencé à séparer les étudiants en fonction de leur sexe.

## **DROITS DES LESBIENNES, DES GAYS, DES PERSONNES BISEXUELLES ET DES TRANSGENRES (LGBT)**

Les personnes accusées de relations homosexuelles étaient toujours en butte au harcèlement et à la persécution. Elles risquaient d'être condamnées à mort ou à des peines de flagellation.

## **DISCRIMINATION ENVERS LES MINORITES ETHNIQUES**

Les minorités ethniques – Arabes ahwazis, Azéris, Baloutches, Kurdes et Turkmènes – ont cette année encore souffert de discrimination dans la loi et la pratique. L'usage des langues minoritaires était toujours interdit dans les écoles et l'administration. Ceux qui faisaient campagne pour les droits des minorités pouvaient être menacés, arrêtés et emprisonnés.

## **ARRESTATIONS ET DETENTIONS ARBITRAIRES**

Cette année encore, des membres des forces de sécurité ont arrêtés et placés en détention de manière arbitraire des détracteurs du gouvernement et des opposants. Les personnes arrêtées étaient souvent maintenues au secret pendant de longues périodes et privées de soins médicaux et de contacts avec leur famille ou un avocat. Nombre d'entre elles ont été torturées ou maltraitées. Plusieurs dizaines ont été condamnées à des peines d'emprisonnement à l'issue de procès non conformes aux normes d'équité. Des centaines d'autres, condamnées les années précédentes dans les mêmes conditions, ont été maintenues en détention.

## **TORTURE ET AUTRES MAUVAIS TRAITEMENTS**

Cette année encore, des actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements ont été fréquemment infligés durant la détention provisoire, en toute impunité. Parmi les méthodes signalées figuraient les coups assenés sur la plante des pieds et tout le corps, dans certains cas alors que la victime était suspendue la tête en bas, les brûlures avec des cigarettes ou des objets métalliques chauds, les simulacres d'exécution, le viol, y compris le viol perpétré par d'autres détenus, les menaces de viol, l'enfermement dans des cellules minuscules et surpeuplées, la privation de lumière, de nourriture et d'eau, et l'absence de soins médicaux. Une douzaine de personnes sont mortes en détention dans des circonstances peu claires qui n'ont pas fait l'objet d'enquêtes indépendantes. Dans certains cas, les victimes n'auraient pas bénéficié, en tout cas pas immédiatement, des soins nécessaires. Dix autres au moins sont mortes en mars lors de troubles à la prison de Ghezl Hesar, à Karaj, près de Téhéran.



Exécution sommaire de Kurdes en 1980.

### PEINE DE MORT

Plusieurs centaines de condamnations à la peine capitale ont été prononcées. Les autorités ont signalé au moins 360 exécutions. D'après des informations dignes de foi, plus de 274 autres personnes auraient été exécutées, dans bien des cas en secret.

Environ 80 % des suppliciés avaient été condamnés pour des infractions présumées en lien avec les stupéfiants. La peine capitale est souvent prononcée pour ce motif contre des personnes vivant dans la pauvreté ou appartenant à des groupes marginalisés, en particulier les réfugiés afghans. Une loi modifiée sur les stupéfiants est entrée en vigueur en janvier, les personnes condamnées à mort aux termes de ce texte n'ont semble-t-il pas la possibilité d'interjeter appel.

\* Le texte intégral est disponible sur  
[www.amnesty.org/fr/region/iran/report-2012](http://www.amnesty.org/fr/region/iran/report-2012)

# Le blog Soliran

## EXTRAITS DU TEXTE DE PRÉSENTATION\*

Depuis le 12 juin 2009, date des élections où Ahmadinejad est repassé au pouvoir, nous sommes une petite poignée d'internautes français et iraniens à suivre le soulèvement populaire qui a suivi ces élections contestées. [...]

Pourtant, malgré la répression, les meurtres, les viols, les tortures dans les prisons, les exécutions sommaires de prisonniers politiques, les milliers d'arrestations et d'emprisonnements arbitraires, le peuple iranien continue de résister à ses oppresseurs

Le but de ce blog est donc de relayer le plus d'informations possibles sur la lutte du peuple iranien contre son régime et sa dictature infâme.

\* <http://soliranparis.wordpress.com/>

IRAN